

## Procès-verbal du Conseil Municipal du 9 avril 2026

Présents : F. GARNIER - D. LAGRIFFOUL - P. DEVRAIGNE - C. PANAFIEU - C. BESSIERES - S. VAN DOORN - R. CHOPINEAUX - K. PRET - L. PRUNAC - G. SCRAVAGLIERI - S. MALPUECH - M. PIRIO GUIRLINGER - M. MEBROUK - S. VIEU - D. MONTAIS - J. LIENARD - D. BASSALAIR - C. GRAUX - G. CALAS - V. DUPONT - S. MARTIN - M. CHERRIER - R. HUESA - A. du ROURE - F. SEIGNOUREL de PASTORS - F. MANOGIL - N. BURGAT - G. LAMBERT - J. FAIVRE

Il est constaté qu'aucune désignation formelle du **secrétaire de séance** n'a été effectuée en ouverture de séance. Mme PIRIO GUIRLINGER Michèle, conseillère municipale, a exercé les fonctions de secrétaire de séance, assurant la prise de notes et la rédaction du procès-verbal, cet oubli est purement matériel et sans incidence.

### I. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 21 mars 2026

*Le point I est adopté à l'unanimité par le conseil municipal.*

### II. Approbation du règlement intérieur du Conseil Municipal

M. le Maire donne lecture de la note explicative de synthèse et indique que le règlement intérieur du Conseil Municipal entre en vigueur dès son adoption.

Mme A. du ROURE remercie M. le Maire pour la mise à disposition de la salle du Campotel et demande si le wifi y fonctionne. M. le Maire répond que la 5G est disponible sur site.

Mme A. du ROURE souhaite ajouter un point au règlement concernant la possibilité d'enregistrer les conseils municipaux en vidéo. M. le Maire répond qu'un article sera ajouté relatif à l'enregistrement des séances, en rappelant toutefois qu'il conviendra de veiller au respect du droit à l'image des agents municipaux présents en séance et ne souhaitant pas être filmés. Mme A. du ROURE s'engage à flouter les visages des personnes concernées. M. L. PRUNAC et M. R. HUESA expriment leur refus d'être filmés. Mme A. du ROURE s'engage à flouter les visages des élus concernés.

M. le Maire précise que l'équipement nécessaire à la captation des séances représenterait un coût et que le recours à un tel dispositif relèverait au préalable de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée.

*Le point II est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.*

### III. Délégation d'attributions au Maire - Article L.2122-22

M. le Maire donne lecture de la note explicative de synthèse et énonce les principales délégations :

- Gestion des propriétés communales et des régies comptables
- Fixation de droits non fiscaux (stationnement, voirie)
- Contractation et gestion des emprunts (y compris refinancement et avenants)
- Marchés publics, contrats, baux, assurances, concessions dans les cimetières
- Actions en justice et transactions (plafond 1 000 €)
- Création de classes scolaires et urbanisme (préemption, droits de priorité, autorisations)
- Subventions, financement d'opérations communales, ligne de trésorerie (≤ 200 000 €)
- Admission en non-valeur des créances irrécouvrables ≤ 200 € (Décret n° 2023-523 du 29 juin 2023)

Mme A. du Roure indique qu'elle et son équipe ne souhaitent pas être considérées comme une opposition, mais comme une minorité, et qu'elles entendent veiller au bon contrôle et à la bonne gestion.

*Le point III est approuvé à la majorité par le conseil municipal. (6 abstentions : Mme A. du ROURE, M. G. LAMBERT, Mme F. SEIGNOUREL de PASTORS, M. F. MANOGIL, Mme N. BURGAT et M. J. FAIVRE)*

### IV. Constitution et composition des commissions communales

M. le Maire donne lecture de la note explicative de synthèse et fait part de sa volonté de créer des commissions thématiques afin de travailler collectivement sur les dossiers en cours.

Quelques modifications dans la composition des membres des commissions sont demandées par M. le Maire et par Mme A. du ROURE.

Les commissions suivantes sont soumises au vote du Conseil Municipal :

#### Commission Finances :

VAN DOORN Sylvie, PRUNAC Laurent, BESSIERES Cyril, LIENARD Julie, PIRIO GUIRLINGER Michèle, CHERRIER Monique, LAGRIFFOUL Danielle, MEBROUK Mehdi, HUESA Raymond, CHOPINEAUX Rachid, SEIGNOUREL de PASTORS Françoise, MANOGIL Franck

#### Commission Voirie, Travaux, Bâtiments Communaux, Sécurité, Urbanisme et Environnement :

DEVRAIGNE Philippe, PRUNAC Laurent, MEBROUK Mehdi, PIRIO GUIRLINGER Michèle, HUESA Raymond, VAN DOORN Sylvie, LIENARD Julie, LAGRIFFOUL Danielle, MONTAIS Dominique, MARTIN Sébastien, FAIVRE Jimmy, du ROURE Alix

Commission Education, Social, Jeunesse, Emploi, Santé :

PANAFIEU Carmen, LAGRIFFOUL Danielle, VIEU Sophie, SCRAVAGLIERI Géraldine, PIRIO GUIRLINGER Michèle, DUPONT Valérie, CHOPINEAUX Rachid, GRAUX Céline, BASSALAIR Dylan, CHERRIER Monique, MANOGIL Franck, BURGAT Nicole

Commission Culture, Associations, Festivités, Patrimoine, Communication :

PRET Karine, DEVRAIGNE Philippe, MALPUECH Sébastien, VIEU Sophie, MONTAIS Dominique, DUPONT Valérie, BASSALAIR Dylan, GRAUX Céline, MARTIN Sébastien, CALAS Gilde, LAMBERT Grégory, du ROURE Alix

Commission Tourisme, Développement économique, Commerce et Jumelage :

BESSIERES Cyril, PRET Karine, GRAUX Céline, PANAFIEU Carmen, PIRIO GUIRLINGER Michèle, MALPUECH Sébastien, LAGRIFFOUL Danielle, VIEU Sophie, SCRAVAGLIERI Géraldine, CHERRIER Monique, BURGAT Nicole, du ROURE Alix

*Le point IV est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.*

V. Attribution d'indemnités de fonction aux membres du Conseil Municipal

M. le Maire donne lecture de la note explicative de synthèse et précise que la majoration de 15 % pour les communes chefs-lieux de canton ne sera pas appliquée. Cette ligne budgétaire sera réaffectée à des travaux d'amélioration des bâtiments communaux à usage des associations.

M. F. MANOGIL explique qu'il n'est pas favorable à cette décision de baisser les indemnités, car celles-ci peuvent permettre à des salariés du secteur privé de s'absenter pour exercer leur mandat.

M. le Maire répond que la situation budgétaire est peu favorable et que cette décision vise à préserver le budget.

Mme F. SEIGNOUREL de PASTORS indique que la ligne budgétaire n'a pas baissé, tandis que Mme S. VAN DOORN précise que les indemnités pour 7 élus du mandat précédent représentaient une dépense de 119 000 euros.

Mme A. du ROURE salue l'engagement tenu de cette décision.

*Le point V est approuvé à la majorité par le conseil municipal. (1 abstention : M. F. MANOGIL)*

VI. Fixation du nombre d'administrateurs du Conseil d'Administration du CCAS

M. le Maire donne lecture de la note explicative de synthèse et propose de fixer le nombre d'administrateurs du CCAS à 13 membres : le Maire, 6 élus du Conseil Municipal et 6 membres nommés au sein des associations concernées.

*Le point VI est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.*

VII. Election des membres du Conseil Municipal en tant qu'administrateurs au Conseil d'Administration du CCAS

M. le Maire donne lecture de la note de synthèse et énonce les candidats des deux listes présentées. Il propose de procéder à un vote à main levée pour chacune des listes.

La liste n° 1, composée de PANAFIEU Carmen, VAN DOORN Sylvie, DUPONT Valérie, SCRAVAGLIERI Géraldine, LAGRIFFOUL Danielle et BASSALAIR Dylan, obtient 23 voix.

La liste n° 2, composée de BURGAT Nicole, du ROURE Alix, MANOGIL Franck, LAMBERT Grégory, SEIGNOUREL de PASTORS Françoise et FAIVRE Jimmy, obtient 6 voix.

La répartition des sièges est la suivante : 5 sièges pour la liste n° 1 et 1 siège pour la liste n° 2.

Sont élus au Conseil d'Administration du CCAS : PANAFIEU Carmen, VAN DOORN Sylvie, DUPONT Valérie, SCRAVAGLIERI Géraldine, LAGRIFFOUL Danielle et BURGAT Nicole.

*Le point VII est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.*

VIII. Election des membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offre (CAO)

M. le Maire donne lecture de la note explicative de synthèse et précise que la CAO est composée de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants.

Sont proposés comme membres titulaires :

VAN DOORN Sylvie, PRUNAC Laurent, MEBROUK Mehdi, HUESA Raymond et SEIGNOUREL de PASTORS Françoise

Sont proposés comme membres suppléants :

CHOPINEAUX Rachid, BESSIERES Cyril, PIRIO GUIRLINGER Michèle, CHERRIER Monique et FAIVRE Jimmy.

*Le point VIII est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.*

IX. Désignation des membres du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du Collège Alfred Crouzet de Servian

M. le Maire donne lecture de la note explicative de synthèse et propose de désigner Mme LAGRIFFOUL Danielle et M. BASSALAIR Dylan en qualité de délégués titulaires, ainsi que Mme CHERRIER Monique et Mme GRAUX Céline en qualité de déléguées suppléantes.

*Le point IX est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.*

X. Désignation des membres du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de l'Ecole Intercommunale de Musique de Servian (EIMS)

M. le Maire donne lecture de la note explicative de synthèse et propose de désigner M. Dominique MONTAIS en tant que délégué titulaire et Mme Valérie DUPONT en tant que déléguée suppléante.

*Le point X est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.*

XI. Désignation des membres du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de l'Association Intercommunale du Collège de Servian (ASIC)

M. le Maire donne lecture de la note explicative de synthèse et propose de désigner Mme LAGRIFFOUL Danielle en qualité de membre titulaire et Mme Sophie VIEU en qualité de membre suppléante.

*Le point XI est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.*

XII. Désignation de membres du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de la Maison des Jeunes et de la Culture de Servian (MJC)

M. le Maire donne lecture de la note explicative de synthèse et propose de désigner M. Dylan BASSALAIR et Mme Karine PRÊT, le Maire étant déjà membre de droit.

*Le point XII est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.*

XIII. Représentation syndicat mixte Hérault Energies

M. le Maire donne lecture de la note explicative de synthèse et propose de désigner M. Cyril BESSIERES.

Mme A. du ROURE indique avoir proposé au Maire la candidature de M. J. FAIVRE, en raison de ses 30 années d'expérience chez Suez, de sa connaissance des potentielles subventions ainsi que de son expertise dans le domaine.

M. F. GARNIER indique qu'il aurait souhaité que M. J. FAIVRE prenne directement contact avec lui afin d'échanger à ce sujet. M. le Maire précise avoir besoin d'instaurer une relation de confiance avec la personne avant de lui confier une représentation de la commune. Il ajoute qu'il ne s'agit pas d'un refus définitif, une délégation pouvant évoluer dans le futur.

*Le point XIII est approuvé à la majorité par le conseil municipal. (6 abstentions : Mme A. du ROURE, M. G. LAMBERT, Mme F. SEIGNOUREL de PASTORS, M. F. MANOGIL, Mme N. BURGAT et M. J. FAIVRE)*

XIV. Désignation correspondant défense de la commune

M. le Maire donne lecture de la note explicative de synthèse et désigne M. Philippe DEVRAIGNE comme correspondant défense de la commune.

*Le point XIV est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.*

XV. Convention communale de coordination de la Police Municipale et des forces de sécurité de l'Etat

M. le Maire donne lecture de la note explicative de synthèse et précise qu'il s'agit d'une convention entre la Police Municipale et les forces de sécurité de l'Etat. Il s'agit d'un renouvellement.

*Le point XV est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.*

XVI. Renouvellement du bail de location de la caserne de gendarmerie

M. le Maire donne lecture de la note explicative de synthèse et explique qu'il s'agit d'un renouvellement du bail. Mme F. SEIGNOUREL de PASTORS s'étonne de la hausse élevée du loyer que la commune va percevoir.

M. L. PRUNAC explique que les loyers sont indexés sur le coût de la construction. Mme F. SEIGNOUREL de PASTORS souhaite obtenir des explications plus précises. M. le Maire s'engage à récupérer les éléments nécessaires afin de les lui fournir.

*Le point XVI est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.*

XVII. Convention entre la Ville de Servian et l'Office de Tourisme Communautaire Béziers Méditerranée dans le cadre de l'organisation des manifestations « samedis du vin 2026 »

Mme K. PRET donne lecture de la note explicative de synthèse et propose d'approuver la convention entre la Ville et l'Office de tourisme dans le cadre de l'organisation de la festività « Les Samedis du Vin 2026 ».

*Le point XVII est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.*

XVIII. Compte-rendu de la délégation L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. le Maire informe le Conseil municipal des décisions prises au titre de l'article L.2122-22 par M. C. THOMAS lors du précédent mandat. Aucune remarque ni question particulière n'est soulevée.

XIX. Questions Diverses

### Mise à disposition d'un local pour les élus de la minorité

Comme prévu au règlement intérieur du Conseil municipal, M. le Maire précise avoir répondu à la demande des élus de la minorité en mettant à disposition la salle du Campotel.

Mme N. BURGAT souhaite pouvoir en rediscuter ultérieurement afin de trouver une salle plus proche de la mairie.

### Nuisances sonores / Rodéos urbains

Plusieurs habitants ont signalé au groupe de la minorité des nuisances récurrentes, notamment des rodéos urbains et des pratiques de moto-cross, principalement après 18h en semaine, ainsi que les après-midis et en soirée le week-end.

M. le Maire indique avoir connaissance de ces nuisances et souligne qu'il s'agit d'une problématique constructive, nécessitant une réflexion afin de trouver des solutions adaptées. Il précise que la police municipale sera prochainement équipée d'un sonomètre, dans un objectif de prévention, de contrôle et de verbalisation. Des contrôles conjoints avec la gendarmerie seront également organisés. Il est par ailleurs évoqué l'installation future de caméras sonores, dispositif pour lequel la commune pourrait s'équiper lorsque cela sera possible.

Il annonce également le recrutement prochain d'un nouveau policier municipal, en remplacement d'un agent muté et en raison du départ en congé maternité d'un autre agent. Ce troisième poste est en cours de recrutement, avec la perspective d'un quatrième à l'avenir.

M. le Maire rappelle qu'il ne faut pas hésiter à signaler les infractions en portant plainte et précise que les auteurs ne sont pas nécessairement des jeunes de la commune. Il s'engage à convoquer les parents en cas de récidive.

### Formations des élus

M. le Maire précise, suite à la demande de la minorité, que le travail d'élaboration d'un plan de formation est actuellement en cours. La collectivité dispose d'un délai de trois mois à compter de son renouvellement pour délibérer sur les modalités d'exercice du droit à la formation des élus.

### XX. Informations de M. le Maire

#### Séance du Conseil Municipal - Mardi 21 avril 2026

Le comptable public et le contrôle de légalité demandent un nouveau vote du budget 2026 en raison d'une erreur matérielle de saisie, constatée lors de la transmission du budget après la séance du 3 mars 2026. La correction implique la reprise des écritures budgétaires conformes et la soumission du budget corrigé à une nouvelle délibération du Conseil Municipal.

Les documents budgétaires ont été transmis à J-12, soit le 7 avril 2026. Le dossier complet de la séance sera envoyé au minimum à J-5.

Mme F. SEIGNOUREL de PASTORS tient à préciser qu'il s'agit d'une erreur de saisie d'un agent et souhaite obtenir communication des demandes officielles de revote du budget 2026. M. le Maire lui répond que ces éléments lui seront transmis. M. le Maire souhaite que le débat sur nouvelle version du budget ne se fasse pas lors de cette séance, mais lors de celle du mardi 21 avril 2026, prévue à cet effet.

### Agenda des évènements à venir

M. le Maire donne la parole à Mme K. PRET afin d'informer l'assemblée des différents événements à venir au mois d'avril. Ceux-ci font et feront évidemment l'objet d'une communication habituelle via Facebook, Illiwap et le site de la Ville.

M. le Maire remercie l'assistance pour sa participation à la séance du Conseil Municipal et s'excuse du manque de place pour accueillir le public et précise qu'une réflexion sera menée afin de trouver une solution pour mieux accueillir le public.

La séance est levée à 19H20.

Fabrice GARNIER  
Maire



Michèle PIRIO GUIRLINGER  
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, which appears to read 'Michèle Pirio Guirlinger'.